

# JOURNAL OFFICIEL

DES

## ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCCÉANIE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOISMATAHITI 65.  
N<sup>o</sup> 16.

TE VEA A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 15  
NO ATETE 1916.

ABONNEMENTS				ABONNEMENTS ET ANNONCES		ANNONCES ET AVIS	
	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS	Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.		Avis inséré en plein texte : la ligne. 1 »	
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.	PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES. Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.		Le même, renouvelé : la ligne..... 0 50	
France, Colonies et Union postale. ...	20 fr.	11 fr.	6 50			Annonces ordinaires : la ligne..... 0 40	

## SOMMAIRE

1916		Page
2 août.....	Appel aux Français et Alliés.....	395

## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE

14 août.....	Arrêté promulguant dans la Colonie le décret du 16 juin 1916, portant convocation devant le Conseil de revision des ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917, ainsi que des exemptés des classes 1915, 1916 et 1917.....	396
--------------	---	-----

## ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE

5 août.....	Arrêté complétant l'art. 18 de l'arrêté du 11 juin 1914, relatif aux prêts sur hypothèques de propriétés de ville.....	397
5 août.....	Arrêté rendant exécutoires divers rôles supplémentaires des perceptions des Iles-Sous-le-Vent et des Marquises (groupe Sud-Est), pour le 2 <sup>e</sup> trimestre 1916.....	397
5 août.....	Arrêté portant qu'une émission provisoire de 120.000 timbres-poste à 0 fr. 10 sera faite au moyen d'une surcharge appliquée sur une égale quantité de figurines à 0 fr. 15.....	393
5 août.....	Circulaire aux Chefs de district, au sujet du paiement des impôts.....	398
5 août.....	Ordre de service au sujet de la vente des timbres poste de 0 fr. 15 surchargés à 0 fr. 10.....	399
	Nominations, mutations, mouvements.....	399

## TABLEAU D'HONNEUR

M. Marcadé, Charles, Adolphe.....	400
-----------------------------------	-----

## AVIS OFFICIELS

Avis au sujet des plaques indicatrices des circonscriptions et des distances qui les séparent.....	400
Service des Postes. — Avis.....	400
Avis aux navigateurs.....	400
Enquête de commodo et incommodo.....	400

## PARTIE NON OFFICIELLE

## RADIOTÉLÉGRAMMES

Radiotélégrammes reçus par la station de T. S. F. de Mahina.....	400
--	-----

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

Départ de l'avis "Kersaint", ayant à son bord M. le Gouverneur en tournée dans les archipels.....	404
Incendie de la brasserie Vernaudon-Stergios.....	404
Méfiez-vous.....	404

## AVIS DIVERS

Bons de la défense nationale.....	404
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Avis.....	404

## STATISTIQUES

Opérations de la Banque de l'Indo-Chine, pendant l'exercice 1914....	405
Situation financière de la Banque de l'Indo-Chine au 31 juillet 1916.	409
Statistiques démographiques de la Commune de Papeete pour le mois de juillet 1916.....	409
Annonces diverses.....	410

3 AOUT 1914 —

— 3 AOUT 1916

A l'occasion du deuxième anniversaire de la déclaration de guerre faite à la France par l'Allemagne, la ville de Papeete a été, le 3 août, décorée et pavoisée comme en un véritable jour de fête. La présence sur rade du navire de guerre "Kersaint" et le passage du vapeur "Moana", de l'U. S. S. C., ajoutaient encore à l'aspect animé de la cité où chacun avait mis le plus patriotique empressement à répondre à l'appel ci-dessous de l'autorité.

## Appel aux Français et Alliés.

Papeete, 2 août 1916.

Demain, 3 août, la France entrera dans la troisième année de guerre, plus prête que jamais à la lutte et mieux pourvue de

tous les facteurs de victoire, plus résolue aussi à pousser jusqu'au bout les conséquences d'un conflit qu'elle avait tout fait pour éviter.

Au moment où notre détermination inébranlable d'en finir, coûte que coûte, fait entrevoir comme proche le triomphe de notre idéal de liberté et de fraternité des peuples, il convient de souligner, en pavoisant tous les immeubles publics et privés, ce qu'a de significatif, pour nous, Français et nos vaillants Alliés, le fait que les Allemands, après avoir arrêté le programme d'une entrée triomphale à Paris, fixée au 15 août 1914, en soient réduits maintenant à prétendre qu'ils ne défendent plus que leur droit à la vie.

Français et Alliés, courage plus que jamais et pavoisons !

Vive la France !  
Vivent les Alliés !

*Le Gouverneur,*  
G. JULIEN.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE

---

**ARRÊTÉ** promulguant dans la Colonie le décret du 15 juin 1916 portant convocation devant le Conseil de revision des ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917, ainsi que des exemptés des classes 1915, 1916 et 1917.

(Du 14 août 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu les télégrammes du Ministre des Colonies en date des 24 juin et 7 août 1916;

Vu le télégramme du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances du 12 août 1916;

Vu le décret du 15 juin 1916,

**ARRÊTE :**

Article unique. — Est promulgué dans les Etablissements français de l'Océanie, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur le décret du 15 juin 1916, portant convocation devant le Conseil de revision des ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917, ainsi que des exemptés des classes 1915, 1916 et 1917.

Papeete, le 14 août 1916.

*Pour le Gouverneur en tournée  
et par délégation :*

*Le Chef du Service Judiciaire,*  
SIMONEAU.

### RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 15 juin 1916.

Monsieur le Président,

Une loi du 13 avril 1916 a prévu la convocation, devant les Conseils de revision, des ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916

et 1917, ainsi que des exemptés des classes 1915, 1916 et 1917. Il a paru équitable que cette disposition législative fût étendue à nos possessions d'outre-mer, car il serait contraire aux intérêts de l'armée et à l'égalité entre les citoyens que les ajournés ou exemptés tombant sous le coup de cette loi soient dispensés de s'y soumettre parce qu'ils sont partis aux colonies.

Toutefois, l'extension de la présente loi n'est pas demandée en ce qui concerne les possessions de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion. Dans ces colonies, en effet, une loi du 6 mars 1916 a prescrit une nouvelle comparution devant les commissions de réforme pour les ajournés et les exemptés des classes actuellement mobilisables.

Tel est l'objet du projet de décret étendant la loi du 13 avril 1916 aux colonies françaises autres que les possessions précitées, et que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

*Le Ministre des Colonies,*  
GASTON DOUMERGUE.

*Le Ministre de la Guerre,*  
ROQUES.

### DÉCRET.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu la loi du 13 avril 1916, relative à l'examen des ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917, et des exemptés des classes 1915, 1916 et 1917;

Sur le rapport du Ministre de la Guerre et du Ministre des Colonies,

**DÉCRÈTE :**

Article 1<sup>er</sup>. — Les ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917, ainsi que les exemptés des classes 1915, 1916 et 1917 seront convoqués dans les colonies, autres que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane, devant des Conseils de revision aux dates fixées par le Ministre des Colonies d'accord avec le Ministre de la Guerre.

Des arrêtés des Gouverneurs Généraux ou des Gouverneurs fixeront les lieux de réunion des Conseils de revision précités ainsi que leur composition.

Les commissions médicales militaires et les commissions spéciales de réforme, prévues respectivement par l'article 10 de la loi du 7 août 1913 et par l'article 9, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la même loi, ne seront pas constituées.

Art. 2. — Seront dispensés de la convocation les exemptés qui auront contracté un engagement pour la durée de la guerre ou l'engagement spécial pour un emploi prévu à l'article 4 de la loi du 17 août 1915.

Les ajournés et les exemptés qui seront reconnus, à la suite de l'examen des Conseils de revision, aptes au service militaire, seront appelés sous les drapeaux aux dates fixées par le Ministre de la Guerre.

Ceux qui ne se rendront pas à la convocation seront considérés comme aptes au service armé.

Art. 3. — Les hommes qui seront ajournés par les Conseils de revision visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret, seront soumis à un examen périodique devant les commissions spéciales de réforme; cet examen aura lieu, en principe, tous les ans.

Ceux d'entre eux qui ne se présenteront pas à un de ces examens périodiques seront considérés comme aptes au service armé et incorporés aussitôt.

Art. 4. — Le Ministre des Colonies et le Ministre de la Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du Ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 15 juin 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,  
GASTON DOUMERGUE.

Le Ministre de la Guerre,  
ROQUES.

### ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE

ARRÊTÉ complétant l'article 18 de l'arrêté du 11 juin 1914, relatif aux prêts sur hypothèques de propriétés de ville.

(Du 5 août 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu les arrêtés des 11 juin 1914 et 24 février 1916, réorganisant la Caisse Agricole;

Considérant qu'il convient pour l'avenir bien compris de la Colonie de permettre à la Caisse Agricole d'aider à la création d'œuvres d'intérêt économique et social;

Vu la délibération du Comité-Directeur en date du 2 août 1916; Le Conseil d'Administration entendu,

#### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 18 : *Prêts sur hypothèques de propriétés de ville*, de l'arrêté du 11 juin 1914, est complété comme suit :

« Toutefois, en ce qui concerne les prêts à consentir en vue de « favoriser la création d'œuvres d'intérêt économique ou social « dûment démontré et à titre tout à fait exceptionnel, les prêts « pourront être rangés dans la catégorie des opérations princi- « pales énumérées à l'article 13. Cette classification d'espèce sera « faite au moyen d'un arrêté motivé du Gouverneur, pris sur pro- « position du Comité-Directeur et avis conforme du Conseil d'Ad- « ministration.

« Les prêts ne porteront intérêt qu'à 5 % l'an; le rembourse- « ment, qui se fera par paiements semestriels dont le premier ne « sera exigible qu'un an après le versement à l'intéressé, devra « être effectué dans un délai qui ne pourra excéder 10 ans.

« Le montant du prêt ne pourra être supérieur aux 3/4 de la va- « leur de l'immeuble, fixée à dire d'experts.

« Les prêts seront versés à l'emprunteur par fractions d'une va- « leur équivalente au travail effectué, matériel acheté, etc., sur rap- « port d'un expert désigné par la Caisse Agricole. Au préalable, « les immeubles, devront être assurés par l'emprunteur jusqu'à « concurrence de leur entière valeur, avec privilège en faveur de « la Caisse Agricole. Cette dernière se réserve le droit de faire

« procéder à des expertises chaque fois qu'elle le jugera néces- « saire et d'annuler le prêt pour les sommes restant à verser, « s'il lui est démontré qu'il en est fait un mauvais emploi ou qu'il « lui est donné une affectation autre que celle primitivement « indiquée. Dans cette éventualité, l'intéressé pourra faire appel « de la décision ainsi intervenue auprès du Gouverneur statuant « en Conseil d'Administration. »

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Papeete, le 5 août 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général *p. i.*,  
A. SOLARI.

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles supplémentaires des perceptions des Iles-Sous-le-Vent et des Marquises (Groupe Sud-Est), pour le 2<sup>me</sup> trimestre 1916.

(Du 5 août 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les articles 160 et 161 du décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'article 132 et le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885, sur le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884, sur la perception des impôts dans les archipels;

Le Conseil d'Administration entendu,

#### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires des perceptions des Iles-Sous-le-Vent et des Marquises, pour le 2<sup>me</sup> trimestre 1916, s'élevant ensemble à la somme de quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-treize centimes, savoir :

#### PERCEPTION DE RAIAIEA.

Impôt personnel.....	324 »	
Prestation rurale.....	567 »	
Frais d'avertissement.....	2 70	
		893 70
Patentes fixes.....	759 35	
— proportionnelles.....	99 39	
Formules de patentes et avts.....	53 20	
		911 94
Taxe sur les voitures.....	12 50	
Avertissements.....	0 30	
		12 80
Taxe sur les chiens.....	50 »	
Avertissements.....	0 50	
		50 50

Total de la perception de Raiatea..... 1.868 94

## PERCEPTION DE HUAHINE.

Impôt personnel.....	96 >	
Prestation rurale.....	168 >	
Frais d'avertissement.....	0 80	
		264 80
Patentes fixes.....	480 16	
— proportionnelles.....	200 02	
Formules de patentes et avis.....	57 25	
		737 43
Total de la perception de Huahine.....		1.002 23

## PERCEPTION DE BORABORA.

Impôt personnel.....	108 >	
Prestation rurale.....	189 >	
Frais d'avertissement.....	0 90	
		297 90
Patentes fixes.....	231 20	
— proportionnelles.....	115 38	
Formules de patentes et avis.....	95 15	
		441 73
Taxe sur les chiens.....	10 >	
Frais d'avertissement.....	0 10	
		10 10
Total de la perception de Borabora.....		749 73

## PERCEPTION DES MARQUISES.

(Groupe Sud-Est.)

Impôt personnel.....	84 >	
Prestation rurale.....	147 >	
Patentes fixes.....	523 90	
— proportionnelles.....	138 08	
Formules de patentes.....	56 25	
Taxe sur les chiens.....	20 >	
Frais d'avertissement.....	1 80	
		971 03
Total de la perception des Marquises.....		971 03
Total général.....		4.591 93

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 août 1916.

G. JULIEN.

ARRÊTÉ portant qu'une émission provisoire de 120.000 timbres-poste à 0<sup>e</sup>10 sera faite au moyen d'une surcharge appliquée sur une égale quantité de figurines à 0<sup>e</sup>15.

(Du 5 août 1916.)

LE GOUVERNEUR *p.i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu les rapports du Chef du Service des Postes signalant le manque complet des timbres-poste à 0 fr. 10 depuis plus d'un mois, et l'épuisement à envisager comme tout prochain de ceux de 0 fr. 05;

Attendu que les envois de figurines annoncées par le Département ne sont pas encore parvenus dans la Colonie; qu'il y a urgence, à l'heure actuelle, à prendre des mesures pour remédier à l'état de choses signalé;

Attendu qu'il existe un approvisionnement important de figu-

rines à 0 fr. 15, d'usage très restreint, qu'il convient de surcharger pour assurer la marche normale du Service des Postes;  
Sur la proposition du Chef du Service des Postes;  
Le Conseil d'Administration entendu,

## ARRÊTÉ :

Article 1<sup>er</sup>. — Une émission provisoire de 120.000 timbres-poste à 0 fr. 10 sera faite au moyen d'une surcharge appliquée sur une égale quantité de figurines à 0 fr. 15.

Art. 2. — La surcharge comportera l'impression sur chaque figurine du chiffre 10.

Art. 3. — Cette opération sera exécutée à l'Imprimerie du Gouvernement, en présence du Chef du Service des Postes et d'une commission composée de :

MM. Michas, Magistrat, *Président*;

Bouillaud, Adjudant de Gendarmerie, faisant fonctions de Commissaire de Police;

Lebreton, employé au Secrétariat Général.

Lorsque le tirage sera terminé, la commission assistera à la destruction immédiate du cliché. Elle dressera ensuite un procès-verbal de ses opérations. Si le tirage ne peut s'accomplir en une seule vacation, le cliché, entre temps, sera déposé dans le Cabinet du Secrétaire Général et mis sous clé.

Art. 4. — Il ne sera toléré, dans cette émission, aucune surcharge présentant la moindre anomalie, telle que rupture d'équilibre des caractères, renversement, écartement, etc., de façon à maintenir à toute l'émission une parfaite similitude et homogénéité. Si des feuilles se présentent autrement que les autres, elles devront faire l'objet d'une incinération immédiate en présence de tous les membres de la commission et mention en sera faite au procès-verbal.

Pour la régularité de ces écritures, le Receveur-comptable des Postes portera en sortie, dans sa comptabilité, la somme de *dix-huit mille francs* de timbres surchargés, et en entrée la somme de *douze-mille francs*, représentant le montant des 120.000 figurines à 0 fr. 15. Ces figurines seront vendues jusqu'à complet épuisement.

Art. 5. — Le Secrétaire Général et le Chef du Service des Postes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 août 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général *p. i.*,

A. SOLARI.

Le Chef du Service des Postes,

H. LEMASSON.

CIRCULAIRE aux Chefs de district, au sujet du paiement des impôts,

(Du 5 août 1916).

MESSIEURS,

Je suis avisé, par mes divers représentants administratifs dans les districts, que les habitants ne s'acquittent pas comme

RATA FAAATI i te mau Tavana mataeinaa, no te haapae raa te mau moni aufau.

(No te 5 atete 1916).

E HOMA,

Te faaite mai nei te tahi mau feia toroa a te Hau i te mau mataeinaa e aita te mau huiraaifara e haapee nei to ratou mau moni

il conviendrait du paiement de leurs impôts. Alors que la Métropole et la Colonie s'imposent de gros sacrifices pour faire face aux lourdes obligations de l'heure présente, certains de vos administrés semblent vouloir se dérober à un devoir qui s'impose impérieusement à tous les citoyens en tout temps et plus encore à l'époque actuelle.

Et cependant, ils n'ont aucune excuse valable à présenter pour s'affranchir de leur dette. En effet, jamais le coprah n'a atteint un prix aussi rémunérateur que celui réalisé au cours de l'année; de plus, l'Etat pourvoit à l'entretien des femmes et des enfants des mobilisés nécessiteux au moyen d'allocations qui leur sont régulièrement versées.

Il vous appartient de rappeler tout cela aux habitants de vos circonscriptions et de leur faire comprendre que l'Administration n'est pas désarmée à l'égard des mauvais payeurs qu'elle a le droit légitime de contraindre, s'il est nécessaire. J'espère ne pas me trouver dans l'obligation d'en arriver à cette solution, mais j'attends de tous les retardataires plus de bonne volonté. Je compte pour cela sur votre autorité et l'influence que vous détenez de vos fonctions.

J'en manquerai pas, du reste, de vous tenir compte de l'aide que vous apporterez à l'Administration, en cette circonstance, dont l'importance ne saurait vous échapper.

Je vous prie, Messieurs, de m'accuser réception de cette circulaire, en m'indiquant les mesures que vous croirez devoir prendre pour y donner satisfaction.

G. JULIEN.

#### ORDRE DE SERVICE.

Afin de pouvoir assurer le service courant des affranchissements de correspondances à 0 fr. 10 et empêcher l'accaparement des figurines de l'émission provisoire par surcharges à 0 fr. 10 sur 0 fr. 15, la vente de ces figurines sera limitée, aux guichets de la Poste à Papeete, à 1.000 par jour, avec maximum de 25 par

aufau mai te au ia haapao hia. I teienei tau e utaa rarahi to te Hau metua e to te fenua nei i te farii raa te mau haapao raa o teie nei hora, te hinaaro nei oia te tahi paeau o to oe ra huiraa tira i te ore e rave i tai au ia ratou iho ia haapao mai tahito mai à e i teie nei hoi, i teie ano-tau peapea.

Aita hoi to ratou e otohe raa tia ei faatama ia ratou. Mai mua mai à sitea te puha i riro i te pene faufaa maitai mai to teie matahiti. Te haapao nei te Hau i te mau utaa, te mau vahine e te mau tamarii veve a te mau taata i faehau na roto i te mau moni tauturu te aufau hia nei i te mau mahana i faataa hia.

Ia haamanao faahou outou i te reira mau vahi i te mau huiraa tira o to outou tuhaa eia mararama hia ratou i te mau ravea e vai nei i te Hau no nia i te mau taata aufau ore i to ratou tarahu. E tia hoi i te Hau ia faaueue ia ratou mai te mea e aita tu ai ravea. Te manao nei vau e aita vau e rave i te reira ravea hopea te tiaturi nei vau i nia i te auu maitai a te mau taata tauturu. No te reira te tiaturi nei vau i nia i to outou tura e i to outou mana o to outou ra toroa.

E haapao hoi vau i to outou tauturu raa i te Hau iroto i teie nei ohipa te ore roa e moe ia outou te faufaa rahi.

Te ani atu nei vau ia outou ia faate mai outou te taeraa tu teie nei rata faaati i roto i to outou rima mai te faataa mai te mau ravea i manao hia e outou no te faatia raa i te reira.

personne, cette limite pouvant être ramenée à un chiffre moindre si des manœuvres évidentes d'accaparement étaient constatées. Toutefois il sera dérogé à cette limite en faveur des personnes se présentant aux guichets avec des correspondances à affranchir au tarif de 0 fr. 10, lesquelles correspondances devront être immédiatement mises à la Poste.

Les préposés en dehors du chef-lieu ne pourront vendre plus de 5 timbres par personne et par jour, en dehors de ceux destinés à l'affranchissement des correspondances mises immédiatement à la Poste.

Papeete, le 5 août 1916.

G. JULIEN.

#### NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur, n° 470, en date du 2 août 1916, le jeune Keller a été désigné pour servir en qualité d'apprenti à la station de T. S. F. de Mahina.

Par décision du Gouverneur, n° 471, en date du 3 août 1916, M. Paraitoru a Faaratua a été nommé apprenti-relieur à l'Imprimerie du Gouvernement.

Par décision du Gouverneur, n° 472, en date du 3 août 1916, celle de l'Administrateur des Marquises, du 1<sup>er</sup> juin 1916, chargeant des attributions du ministère public près le Tribunal d'Atuana, M. Martin (Xavier), gendarme remplissant les fonctions de Commissaire de police, a été approuvée.

Par décision du Gouverneur, n° 473, en date du 4 août 1916, une subvention de six cents francs a été accordée à la Société Philharmonique de Papeete, pour lui permettre de renouveler ses instruments de musique et de se constituer une bibliothèque musicale.

Par décision du Gouverneur, n° 474, en date du 4 août 1916, M. Henry a été autorisé provisoirement à exercer la profession de géomètre à Nukahiva.

Par décision du Gouverneur, n° 475, en date du 4 août 1916, l'expédition des affaires courantes a été confiée, jusqu'à son retour de tournée, à M. Simoneau, Chef du Service Judiciaire.

Par décision du Gouverneur, n° 483, en date du 5 août 1916, la commission nommée par décision du 11 mai dernier, composée de:

MM. Hayem, Chef du Service des Travaux publics *p. i.*,  
Lebreton, employé auxiliaire du Secrétariat Général,  
Bégar, mécanicien du Service des Travaux publics,

a été appelée à se réunir de nouveau dans le but de constater que la remise en état des automobiles de MM. Bernière et Tinou a été effectuée et que ces machines peuvent être rendues à leurs propriétaires.

Par décision du Gouverneur, n° 485, en date du 8 août 1916, les élèves dont les noms suivent ont été nommés boursiers au cours complémentaire de l'Ecole Centrale :

Théodore a Vii,  
Roo a Tihoni,  
Gustave Terorotua,  
Joseph Bourne,  
Hiuraitua a Teharuru.

Par décision du Gouverneur, n° 486, en date du 5 août 1916, M. Alexandre (Etienne), Substitut du Procureur de la République, a été désigné pour aller tenir l'audience mensuelle de la Justice de paix à compétence étendue de Taravao, le samedi 26 août courant, et celle de Moorea, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Par décision du Gouverneur, n° 487, en date du 8 août 1916, M. Graffe, Interprète principal de 1<sup>re</sup> classe, a été nommé Lieutenant de juge *ad hoc*, à l'effet de :

1° coter et parapher un certain nombre de registres hypothécaires ;

2° statuer sur la mise en vente d'immeubles dépendant des successions vacantes Jerusalem et V<sup>o</sup> Narii Salmon.

## TABLEAU D'HONNEUR

### des Etablissements français de l'Océanie.

Le Gouverneur *p. i.* des Etablissements français de l'Océanie a le plaisir de porter à la connaissance de la Colonie que M. MARCADÉ (CHARLES-ADOLPHE), Administrateur de 1<sup>re</sup> classe des Colonies, ayant, en dernier lieu, dirigé l'Administration de l'archipel des Tuamotu, mobilisé depuis la guerre dans son ancien grade d'Enseigne de vaisseau, vient, à la date du 23 mai dernier, d'être promu, pour faits de guerre, au grade supérieur.

M. le Lieutenant de vaisseau Marcadé commande l'avis auxiliaire "Jeannette", dans la Division navale du Maroc.

### AVIS OFFICIELS

Des plaques indicatrices des circonscriptions et des distances qui les séparent ont été placées sur la route circulaire, juste aux limites de chaque circonscription. Les flèches qui indiquent les directions et les distances doivent s'entendre de chefferie à chefferie.

### SERVICE DES POSTES.

#### AVIS

Il est rappelé au public que le dernier sac des courriers pour l'Amérique ou la Nouvelle-Zélande est, en règle générale, fermé à la dernière minute, c'est-à-dire au moment où le Commissaire du bord se présente pour prendre livraison des dépêches.

Pendant toute la durée des hostilités, la boîte du bord étant

supprimée, une levée supplémentaire est toujours faite à la dernière minute, entre 5 h. et 22 h., lorsque le départ du paquebot est retardé et qu'avis en est donné en temps utile à la Poste par l'Agence de l' "Union Steam Ship Company".

Le Consul, chargé d'affaires de France à Panama, communique la traduction d'une circulaire reçue du Gouvernement du Canal :

### Avis aux navigateurs.

#### Caractéristiques des changements apportés aux bouées lumineuses.

La lumière à éclipses des bouées au gaz a été transformée en lumière fixe pour les suivantes :

1° — Entrée du côté Atlantique : bouées n<sup>os</sup> 1, 2, 4, 7 et 8 ;

Lac de Gatun : n<sup>os</sup> 6, 10, 21, 25, 26, 43, 44, 54, 55, 64, 67, 74, 76, 77, 82, 86, 87 et 91 ;

Entrée du Pacifique : n<sup>os</sup> 1, 2, 5, 6, 9, 10, 13 et 14.

2° — Les canaux et leurs approches sont indiqués maintenant par des bouées à feu fixe aux rayons étendus, et les tournants par des bouées à éclats.

Signé : Geo. W. GOETALS,

Gouverneur.

### Enquête de commodo et incommodo.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 10 mai 1882, et sur la demande de M. Georges Chapman, une enquête de commodo et incommodo est ouverte au Secrétariat Général, pendant un mois consécutif, à compter du 16 août 1916, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un atelier pour construction de navires.

Ledit atelier devant être établi sur la terre "Pahonu", faisant face à la porte de l'arsenal de Fare-Ute, comprendra un moteur à benzine de la force de 10 chevaux et un atelier de forge.

L'enquête dont s'agit sera close le 14 septembre 1916, à 17 heures.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### RADIOTÉLÉGRAMMES

#### RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par la Station de T. S. F. de Mahina.

N. B. — En raison des déficiences dues à l'état atmosphérique et à la diversité de leur origine, l'Administration n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des nouvelles reproduites ci-dessous.

Dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Via AWANUI.

L'ennemi se concentre à Kowel où une grande bataille se poursuit avec activité.

La bataille sur le Stochod tourne en faveur des Russes qui continuent leur avance.

L'avance du front franco-anglais entre le bois de Delville et la Somme améliore considérablement nos positions.

Les Anglais ont avancé au nord de Bazentin-le-Petit.

Les Français ont progressé au sud-est de Fleury.

Van de Venter a occupé Dodoma sur le chemin de fer de l'Afrique occidentale.

*Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août.*

VIA AWANUI.

L'avance des Russes sur le Stochod continue.

La bataille est acharnée sur tout le front où l'ennemi est solidement retranché.

Les Russes ont pris des positions au sud-ouest et au nord de Kowel.

Sur le front de la Somme, violents combats d'artillerie; les attaques allemandes ont échoué avec des pertes sérieuses.

VIA HONOLULU.

LONDRES. — On signale que des zeppelins sont partis pour la côte d'Angleterre.

PARIS. — Une attaque allemande dans la région de Bazentin-le-Petit a été repoussée par les soldats anglais.

*Dans la nuit du 2 au 3 août.*

VIA HONOLULU.

NEW-PORT-NEWS. — Le grand sous-marin allemand *Deutschland* a été aperçu à six heures du matin marchant à toute vitesse au large de..... Les voyageurs venant de la côte disent qu'un navire de guerre étranger est en vue de la côte de Virginie pour surveiller le *Deutschland*.

PARIS. — Au nord de la Somme, les Français se sont emparé des ouvrages fortifiés de l'ennemi près du bois de Hem.

Sur la rive droite de la Meuse, les engagements s'étendent depuis le bois de Chenois jusqu'à Damloup. Les Allemands ont gagné peu de terrain à Vaux, au bois Le Chapitre et à celui de Chenois.

LONDRES. — L'armée britannique, sur le front nord-ouest, a fait de nouveaux progrès à l'est de Pozières.

D'après une dépêche, le vapeur anglais *Zealand*, parti d'Ecosse pour un port étranger, aurait été coulé par un sous-marin allemand. On n'annonce pas d'accidents de personnes.

Lord Robert Cecil a annoncé officiellement que Roger Casement, dépouillé de ses titres et convaincu de trahison avec d'autres rebelles, devait être exécuté le lendemain.

Les Anglais, qui avaient pénétré dans une petite partie du front à l'ouest du bois de Foureau, ont dû revenir sur leurs positions. En revanche, l'attaque ennemie, composée de huit vagues successives d'infanterie dans les environs de Maurepas, a été complètement écrasée.

L'attaque française près de la ferme de Monacu a été repoussée après une lutte acharnée.

VIA AWANUI.

Les Anglais ont fait de nouveaux progrès à l'est de Pozières où la bataille continue à être très violente.

Les Français ont pénétré à Maricourt.

Les Allemands ont atteint la rive orientale du Stochod par une attaque brusquée. La bataille continue.

*Dans la nuit du 3 au 4 août.*

VIA AWANUI.

A l'est de Pozières, on a fait des progrès dans les tranchées ennemies où la bataille se poursuit par des corps à corps.

Dans la région de Verdun, les Français ont effectué de nombreuses

attaques et enlevé plusieurs tranchées au sud de Fleury faisant 11.000 prisonniers.

Six zeppelins ont attaqué la côte est d'Angleterre; peu de dégâts, pas de morts.

Les Russes font des progrès dans les Carpathes et sur l'Euphrate. Casement a été pendu.

VIA HONOLULU.

LONDRES, 3 août. — Les Allemands ont effectué, ce matin de très bonne heure, l'un des plus grands raids aériens de cette guerre. Une flotille de six zeppelins, accompagnée de nombreux avions, a survolé la côte est de l'Angleterre et a jeté environ 70 bombes sur divers points. Ces projectiles n'ont causé que peu de dégâts et ont tué 9 chevaux.

L'un des zeppelins ayant été éclairé par les projecteurs fut immédiatement canonné et probablement touché par un projectile. Ce fait a été en effet confirmé par une dépêche de Hollande qui dit qu'un zeppelin a été aperçu ce matin au large de la côte hollandaise et semblait être gravement endommagé.

PARIS, 3 août. — Au nord de la Somme, les tentatives allemandes dans le but de reprendre les positions aux alentours de la ferme de Monacu ont été repoussées par les Français qui travaillent avec activité à consolider et à organiser leurs nouvelles positions sur le terrain récemment pris à l'ennemi à Monacu et au bois de Hem.

Depuis le 1<sup>er</sup> août, les Français ont capturé 11.000 prisonniers au sud de Fleury.

VIENNE, 3 août. — Le sous-marin italien *Glacin* a été capturé dans le nord de l'Adriatique et conduit à Pola avec 21 prisonniers.

BERLIN, 2 août. — Aujourd'hui, les Français ont pénétré dans les tranchées allemandes à la ferme de Monacu. Ils ont également pris un élément de tranchée au nord du hameau de Monacu.

Au nord de Verdun, la bataille a été violente; les Français ont repris aujourd'hui une tranchée qu'ils avaient perdue les jours précédents.

*Dans la nuit du 4 au 5 août.*

VIA HONOLULU.

Les Allemands ont regagné, sur quelques points, les pertes subies sur les deux fronts.

On annonce qu'à Fleury, et près de Kowel, sur le front oriental, ont eu lieu ces jours-ci les plus terribles batailles de cette guerre.

A l'est comme à l'ouest, les Teutons font des efforts inouïs pour reconquérir le terrain perdu.

Dans un récent combat qui eut lieu dès le matin, les Français obtinrent un avantage considérable. Des tranchées attaquées en force par eux furent enlevées à l'assaut et, presque immédiatement après, plusieurs centaines d'Allemands étaient faits prisonniers. Les Allemands firent alors une contre-attaque, lançant plusieurs vagues successives d'infanterie contre les défenseurs des tranchées nouvellement conquises, mais les Français maintinrent toutes leurs positions. La bataille continue d'une manière sanglante.

BERLIN. — Les Allemands ont repris Fleury et la situation reste la même qu'avant. Les Français attaquent.

SAN FRANCISCO. — La "United States S. S. Co" a acheté le paquebot « *Minnesota* » dont les réparations se font dans ce port et seront bientôt achevées.

*Dans la nuit du 5 au 6 août.*

VIA AWANUI.

Les Russes se sont emparé d'une série de hauteurs sur la rive gauche du Stokhod où la bataille se poursuit avec acharnement.

Les Français ont repris Fleury et repoussé les contre-attaques des Allemands.

Les Anglais ont gagné du terrain à l'est de Pozières.

VIA HONOLULU.

LONDRES, 5 août. — Les Anglais ont repoussé les Turcs sur le canal de Suez. Les Slaves avancent.

Les Russes ont enregistré aujourd'hui de nouveaux succès sur le front oriental contre les Teutons.

Les Français et les Allemands ont combattu treize heures durant à Fleury.

Ces violentes attaques de la part des Allemands semblent se combiner avec une nouvelle campagne turque contre le canal de Suez, du côté de la Méditerranée. 14.000 Turcs ont lancé, hier et aujourd'hui, de terribles assauts contre les positions anglaises à l'est du canal. Les Turcs ont été repoussés. Une fois déjà, les Turcs avaient tenté de s'emparer du canal et avaient attaqué El Kantara, Ismailia et Suez; ils étaient même parvenus jusque sur la rive occidentale du canal; mais ils en furent bientôt repoussés par les troupes anglaises et le feu des navires anglais.

PARIS, 5 août. — Les Français ont eu aujourd'hui à repousser un certain nombre de violentes attaques de la part des Allemands sur divers points du front, notamment à Fleury, à Thiaumont et sur la ligne séparant ces deux localités. L'ennemi fut repoussé sur tous ces points et ses pertes furent considérables.

Aujourd'hui, les Allemands ont violemment bombardé la ligne qui sépare les secteurs de Thiaumont et Fleury. Le combat a tourné en une bataille générale qui dura treize heures.

Les Allemands font des efforts pour s'emparer des ouvrages fortifiés de l'Argonne.

PETROGRAD, 5 août. — A la suite d'une chaude bataille, les Russes ont traversé aujourd'hui le Sereth, au sud de Brody; ils ont consolidé leurs nouvelles positions et ils font de nouveaux progrès.

BERLIN, 5 août. — Une nouvelle bataille se poursuit cet après-midi sur le front de Pozières.

Les Anglais ont été repoussés au nord d'Ovillers et sur la ligne qui va vers Fourteaux. La bataille continue.

*Dans la nuit du 6 au 7 août.*

VIA AWANUI.

Les Anglais ont avancé de 400 à 600 mètres sur un front de 4 kilomètres.

Le village de Fleury a changé de mains deux fois. La plus grande partie est actuellement occupée par les Français. Ceux-ci se sont emparé des ouvrages fortifiés de Thiaumont qu'ils tiennent malgré les violentes contre-attaques de l'ennemi.

15.000 Turcs ont attaqué le canal de Suez; ils se défendent avec acharnement. Les Anglais les poursuivent et leur ont fait 2.500 prisonniers.

La bataille fait rage en Galicie. Au sud de Brody, les Russes ont pris six villages.

VIA HONOLULU.

PARIS, 6 août. — Verdun est redevenu le centre d'action du théâtre de la guerre. Les attaques et contre-attaques se sont succédées pendant treize heures avec une grande violence.

Au nord de la Meuse, Thiaumont et Fleury sont l'objet de chaudes batailles.

Sur le front oriental, les Russes et les Teutons prétendent les uns et les autres avoir obtenu des avantages dans la lutte qui s'y poursuit depuis quelque temps.

Les Turcs entreprennent une nouvelle attaque au canal de Suez.

LONDRES, 6 août. — Deux vapeurs anglais, un italien et un grec ont été conlés hier. D'après une dépêche du Lloyd, les deux vapeurs anglais n'étaient pas armés quand ils furent attaqués par les sous-marins.

PETROGRAD, 6 août. — Après une violente bataille qui eut lieu dans les Carpathes, les Slaves ont dû se replier devant les forces supérieures massées contre eux par les Autrichiens.

*Dans la nuit du 7 au 8 août.*

VIA AWANUI.

De faibles contre-attaques avec usage de liquides enflammés for-

cèrent les Anglais à reculer momentanément au nord-ouest de Pozières, mais tout le terrain perdu fut bientôt repris.

Au nord de la Somme, les Français se sont emparé d'une ligne de tranchées. Ils ont fait des progrès au nord des redoutes de Thiaumont.

Vifs combats à la baïonnette au village de Fleury.

Sur le Stokhod, les Russes ont pris trois fortes positions à l'ennemi.

On rapporte que le Général Brusiloff a annoncé l'ouverture de l'offensive générale.

Les prisonniers capturés sur le canal de Suez s'élèvent à 3.100.

VIA HONOLULU.

LONDRES, 7 août. — Les Anglais repoussent les Turcs du bassin longeant le canal de Suez. Les experts militaires n'ont pu suivre les opérations.

BERLIN dit que les Turcs ont assailli les positions fortifiées des Anglais pour leur reprendre le terrain qu'ils avaient perdu la semaine dernière après la bataille de Ronini, au cours de laquelle mille Turcs avaient été repoussés dans leur tentative de marcher sur le canal.

Les troupes anglaises ont reçu l'ordre d'attaquer dans le bassin de Catia, à l'est de Suez, et, pendant deux jours, elles ont opéré contre les Ottomans commandés, en partie, par des officiers allemands. Le bassin et le désert environnant ont été purgés de Turcs auxquels 3.045 hommes, dont 70 allemands, ont été capturés.

D'après le dernier rapport, les Anglais et les Français ont cent mille hommes sur le canal et de plus fortes armées en Egypte dont la plus grande partie est à même de défendre le canal. Jusqu'ici, les Anglais ne l'ont défendu que par le moyen de leurs ouvrages permanents, bien que les canons des navires de guerre aient terrorisé les assaillants.

LONDRES, 7 août. — A l'est de Pozières, les Anglais ont repoussé plusieurs faibles attaques allemandes.

Les Allemands ont commencé aujourd'hui un violent bombardement des positions situées entre l'Ancre et la Somme.

BERLIN, 7 août. — Les Allemands ont pris l'offensive près de Pozières et ont repris, en partie, une tranchée enlevée par les Anglais.

PARIS, 7 août. — Les Allemands ont attaqué aujourd'hui Thiaumont et le bois du Chapitre, mais ils ont été repoussés sur ces deux points.

*Dans la nuit du 8 au 9 août.*

VIA AWANUI.

Dans leurs attaques à Pozières, les Allemands pénétrèrent dans les tranchées anglaises sur quatre points, mais ils en furent chassés et subirent de lourdes pertes.

Au nord de la Somme, les Anglais se sont emparé d'une ligne de tranchées et ont pris des canons ainsi que des prisonniers.

A Lihons, les Français ont pris une ligne de tranchées et ont détruit les batteries de l'ennemi.

Ils ont fait des progrès au sud de Thiaumont.

Les Russes sont à moins de 14 milles de Tarnopol et de la voie ferrée de Lemberg. On annonce que les Autrichiens se retirent du front de Tarnopol et se dirigent vers Slotchoff.

Les Russes avancent avec un grand succès sur le Sereth ainsi qu'au sud du Dniester.

Les Italiens ont pris la tête de pont de Gorizia et bombardent la ville. Leur offensive sur l'Isonzo leur a permis de pénétrer le front ennemi sur une profondeur de 19 milles.

VIA HONOLULU.

PETROGRAD. — La poussée exercée par les Russes a obligé l'ennemi à se retirer. Péetrograd déclare que l'avance de l'armée russe a été importante; Berlin reconnaît que la ligne a été reculée.

Le port italien de Malfetta a été bombardé par des navires autri-

chiens. Les forces navales italiennes ayant défendu le port, une vive bataille en est résultée.

Au sud-est du Dniester et du Pruth, les Russes ont, depuis deux jours, contraint les Teutons à une prudente retraite. Au sud du Dniester, dans la direction de Tychienica, les Russes ont attaqué l'ennemi avec une telle violence que les Teutons ont dû reculer sur toute la ligne, soit sur un front de 15 milles. Les Russes ont pris la ville de Tlumacz. Le total des prisonniers capturés par les Slaves dans les combats du Sereth est de 166 officiers et 7.415 hommes. Les Russes poursuivent leur avance.

BERLIN, 8 août. — Les Russes ont avancé sur notre ligne entre Tlumacz et Ottynia. Les Allemands se sont retirés sur des positions qu'ils avaient préparées à l'avance.

LONDRES, 8 août. — Au nord de Roclincourt, les Anglais ont pénétré les lignes allemandes et ont fait sauter un certain nombre d'ouvrages fortifiés.

BERLIN, 8 août. — D'après les nouvelles reçues, un engagement a eu lieu entre les forces navales de haute mer autrichienne et italienne. Les torpilleurs autrichiens ont violemment bombardé le port italien de Malfetta et ont détruit les hangars et les manufactures du Gouvernement. Des croiseurs italiens accompagnés de six destroyers leur ont livré bataille. Fortement atteints, ils ont dû se retirer tandis que les torpilleurs autrichiens n'avaient aucun mal.

*Dans la nuit du 9 au 10 août.*

VIA AWANUI.

Dans la région de Verdun, la lutte est opiniâtre et les succès sont variables. Les Allemands occupent à nouveau les redoutes de Thiaumont qui sont soumises à un violent bombardement.

On annonce que les lignes allemandes, depuis l'ouest de Thiepval jusqu'à Roye, sont fortement bombardées.

A la suite de la victoire des Russes au sud du Dniester, le front ennemi fut brisé sur une longueur de 15 milles. Les Russes sont à cheval sur la voie ferrée Kolomea-Stanislaw.

Les Italiens occupent Gorizia où ils ont capturé dix mille prisonniers.

Sept zeppelins ont effectué un raid sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse, et ont fait 23 victimes.

VIA HONOLULU.

LONDRES, 9 août. — Une flotille de 10 zeppelins a effectué aujourd'hui un raid sur la côte d'Angleterre, jetant quinze bombes et faisant 23 victimes. Les canons anti-avions ont été utilisés contre ces dirigeables et ont donné des résultats effectifs.

PETROGRAD, 9 août. — Les Russes occupent les positions fortifiées des Teutons à Tysmienica. Sur le front sud-ouest, dans une récente opération, le Général Kyletewzky a pris 9.000 ennemis, dont 350 Allemands.

*Quartier général allemand à l'ouest, 9 août.* — La ville de Péronne a été bombardée aujourd'hui par l'artillerie française.

LONDRES, 9 août. — Après la bataille de Romani qui fut pris par les Anglais immédiatement après la défaite des Turcs qui tentèrent une avance sur les défenses du canal de Suez, les Anglais se jetèrent à la poursuite de l'ennemi dans le désert. Cette poursuite fut si serrée que les Turcs, épuisés de fatigue et manquant de vivres, en furent réduits à tuer leurs chameaux pour en boire le sang.

Les positions ennemies furent prises par une attaque brusquée. Après leur retraite qui suivit cette désastreuse bataille, les Turcs tuèrent leurs officiers allemands avant de se rendre.

Une dépêche reçue aujourd'hui annonce que les Italiens ont défait les Autrichiens au sud de Gorizia. Ils poursuivent les Autrichiens qui se retirent en désordre, ont déjà fait plus de 7.000 prisonniers et occupent Gorizia.

*Dans la nuit du 10 au 11 août.*

VIA AWANUI.

Légère avance effectuée au nord-ouest de Pozières.  
Les Français ont fait des progrès dans la région du bois de Hem. La jonction du chemin de fer de Galicie à Chryplin, trois milles à l'est de Stanislaw, a été prise par les Russes.  
Violente bataille au nord de Mouch et de Bitlis.  
Les Italiens font des progrès à l'est de Gorizia.

*Dans la nuit du 11 au 12 août.*

VIA HONOLULU.

BERLIN. — Une violente bataille se poursuit sur le front de Galicie où les Russes sont très actifs. Les opérations s'étendent vers le nord jusqu'en Volhynie.

LONDRES. — Les Anglais ont fait des progrès à l'est de la Somme ainsi qu'à Bazentin-le-Petit, au nord-est de Pozières. La pression continue.

ROME. — Depuis l'appel de la nouvelle armée, les Italiens repoussent vigoureusement les Autrichiens sur tout le front.

Les Français ont avancé sur la rive droite de la Meuse.

*Dans la nuit du 12 au 13 août.*

VIA AWANUI.

Les Russes ont pris Stanislaw.  
Les Français ont commencé l'offensive dans les Balkans; ils ont pris les hauteurs de Doiran.

La victoire italienne de Gorizia est complète. Les Autrichiens se retirent. Les Italiens ont pris deux villes sur le plateau de Carso, au-delà de Gorizia.

VIA HONOLULU.

PETROGRAD. — Les armées russes font d'importantes et continues avances en Bukovine. Les armées teutoniques se retirent vers le nord.

PARIS. — Une vigoureuse attaque entreprise par l'ennemi au nord du bois de Hem a été repoussée par les Français. Il en a été de même au sud de la Somme.

LONDRES. — Les attaques répétées de l'infanterie allemande au nord de Pozières ont toutes été repoussées avec de grosses pertes.

ROME. — L'église Santa Maria Formosa, l'un des édifices historiques de Venise contenant des quantités de trésors religieux et artistiques, a été détruite par les bombes d'un aéro autrichien qui a survolé la ville la nuit dernière.

LONDRES. — Deux avions allemands ont visité Douvres aujourd'hui et ont jeté quatre bombes; un officier et six hommes ont été atteints, mais peu de dégâts matériels. Les aéro anglais se sont mis à la poursuite des avions ennemis.

ROME. — Les Italiens ont occupé Oppachisella à six milles au sud-ouest de Gorizia.

CONSTANTINOPLE. — Les Russes, dans le secteur de Bitlis, ont battu en retraite abandonnant canons et prisonniers.

PENSACOLA (Floride). — Le croiseur cuirassé français *Amiral Aube*, faute de provisions, a amené aujourd'hui le steamer autrichien *Lucha*, qui a été interné.

*Dans la nuit du 13 au 14 août.*

VIA AWANUI.

Les Français se sont emparé de la partie sud de Maurepas en enlevant la troisième ligne allemande. Ils ont également pénétré dans le bois de Hem.

Les Anglais ont gagné du terrain au nord-ouest de Pozières.

Les Russes avancent sur Izerna.

Les Autrichiens ont détruit la jonction des voies ferrées de Stanislaw.

Les Turcs ont repris Mouch et Bitlis; les Russes contre-attaquent.

Les Italiens occupent tout le plateau de Doberdo. La chute de Talmino est imminente.

Dans la nuit du 14 au 15 août.

VIA AWANUI.

Les Français ont fait quelques progrès au sud de Maurepas où se poursuit une vive canonnade.

Ils ont également pris, au sud-ouest d'Estrées, quelques éléments de tranchées.

La bataille diminue sur le Stochod. Les Russes poursuivent leur avance sur le Sereth supérieur, malgré un violent feu d'artillerie.

Les Italiens continuent leurs progrès sur le front du Carso. Ils ont percé une forte ligne de tranchées autrichiennes et capturé 1.800 prisonniers.

Duel d'artillerie à Gorizia; les Autrichiens bombardent les ponts et la ville.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'avis de 1<sup>re</sup> classe "Kersaint" a quitté Papeete lundi 7 août, avec le Gouverneur à son bord, pour effectuer une tournée dans les archipels et y montrer le pavillon.

\* \* \*

Dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août, un incendie s'est soudainement déclaré dans le nouvel immeuble de la brasserie Vernaudon-Stergios, dont l'inauguration allait avoir lieu incessamment. Grâce au concours immédiat du détachement d'Infanterie coloniale, très largement secondé par les matelots et officiers du "Kersaint", le fléau a pu être circonscrit au seul immeuble Vernaudon. M. Lagarde, séquestre de la "Société Commerciale", et M. Gillet, avaient eu l'heureuse initiative d'adapter immédiatement aux bouches d'incendie les plus voisines les tuyaux dont ils sont pourvus, de sorte que les secours furent efficaces dans le minimum de temps. Les dégâts matériels, non couverts par des assurances, atteignent une somme de cinquante mille francs environ. Une enquête est ouverte pour établir les causes et responsabilités de ce sinistre.

## MÉFIEZ-VOUS.

La Chambre de Commerce française à Athènes attire l'attention sur le fait suivant: « Une maison grecque, à Athènes, représente une maison de Paris et, à l'insu de cette dernière, elle représente également une maison concurrente de Carlsruhe. Tous les échantillons envoyés à Athènes par la maison française sont immédiatement communiqués par la maison grecque à Carlsruhe avec tous les prix et détails. La maison allemande, ainsi documentée, se met en mesure de fournir un article similaire à un prix inférieur à celui coté par la maison française. »

Le cas signalé par la Chambre de Commerce française à Athènes n'est certainement pas unique.

## AVIS DIVERS

### BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

(Décret du 13 septembre 1914.)

Aux termes du décret du 13 septembre 1914, les Bons du Trésor émis à compter de cette date et pendant la durée des hostilités, porteront la mention "Bons de la défense Nationale". Ils seront admis pour la libération des souscriptions à tous emprunts futurs, avec droit de préférence pour les souscripteurs à ces emprunts, à concurrence du montant des bons qu'ils remettront au Trésor.

Ces bons seront repris au pair, sous déduction, s'il y a lieu de l'intérêt correspondant qui resterait à courir.

Les coupures des bons sont de 100 fr. 500 fr. et 1.000 francs, et sont émis à un an.

Ces bons procurent aux porteurs un intérêt calculé à raison de 5 0/0 l'an sur la valeur nominale des bons. Mais cet intérêt sera payé par anticipation et viendra dès lors en déduction du montant des sommes à verser. C'est ainsi qu'un bon de 100 francs ne donnera lieu qu'à un versement de 95 francs: il suit, de là, que les 5 francs qui seront restitués avec ces 95 francs au bout d'un an représentent en réalité pour le souscripteur un placement au taux de 5 pour 95 fr. c'est-à-dire 5.263 0/0.

Le tableau ci-après indique, par chacune des coupures, de 100 fr. 500 fr. et 1.000 fr. le montant des sommes à verser par les souscripteurs.

MONTANT DES BONS	SOMMES A VERSER.
100 fr.	95 fr.
500 fr.	475 fr.
1.000 fr.	950 fr.

Les souscripteurs ne pourront prendre immédiatement possession des bons qu'ils auront souscrits. Il leur sera délivré, lors du versement, une quittance provisoire pour le montant même du versement, c'est-à-dire, pour la valeur nominale des bons diminuée du montant des intérêts y afférents.

Lors de la délivrance des bons, les parties donneront décharge au dos de la quittance provisoire.

Les bons de la défense nationale sont délivrés par le Trésor.

### CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEillesse

#### AVIS

Il peut être versé jusqu'à 4.000 francs par an sur le même compte au lieu de 500 francs.

La rente à constituer sur la tête d'une même personne peut atteindre 2.400 francs au lieu de 1.200 francs.

Les versements peuvent être faits sur la tête des enfants dès leur naissance.

Par suite de l'adoption d'un nouveau tarif, le montant des rentes provenant des versements à effectuer se trouve augmenté.

Ainsi un versement de 100 francs opéré à capital aliéné au profit d'une personne âgée de 3 ans lui assure :

A 50 ans, d'après le nouveau tarif, une rente de 78 francs, au lieu de 51 francs d'après le tarif 3 1/2 p. 0/0.

A 60 ans, d'après le nouveau tarif, une rente de 186 francs au lieu de 115 francs d'après le tarif 3 1/2 p. 0/0.

Demander des renseignements et des notices soit à la Trésorerie de Tahiti, soit à Paris à la Caisse des Dépôts et Consignations, rue de Lille, n° 56.

## OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE L'INDO-CHINE

PENDANT L'EXERCICE 1914.

Extrait du rapport de la Commission de surveillance des Banques coloniales au Président de la République.

Décret du 21 janvier 1875 instituant la Banque de l'Indo-Chine et approuvant les statuts de cet établissement.

Décret du 20 février 1888 portant modification aux statuts de la Banque de l'Indo-Chine.

Décret du 16 mai 1900 portant prorogation du privilège de la Banque de l'Indo-Chine et approuvant les modifications apportées aux statuts de cet établissement, modifié (art. 5) par le décret du 3 avril 1901.

Arrêté ministériel du 22 janvier 1906 approuvant l'augmentation du capital de 24 à 36 millions.

Arrêté ministériel du 26 janvier 1910 approuvant l'augmentation du capital de 36 à 48 millions.

### 1° CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE.

Depuis le 31 mars 1910, le capital de la Banque de l'Indo-Chine, porté de 36 à 48 millions par l'arrêté du Ministre des Colonies en date du 26 janvier précédent, est représenté par 96.000 actions de 500 francs, nominatives et libérées de 125 francs.

Au 31 décembre 1914, la réserve statutaire et le fonds de prévoyance formaient un total de 7.531.763 fr. 18.

La Banque de l'Indo-Chine possédait 43.785 francs de rente française amortissable 3 1/2 p. 0/0, 3.115 actions Chemin de fer Franco-Éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba, liv. st. 25.157.49 New 3 p. 0/0 Local loan, R<sup>ies</sup> 393.000 India 3 1/2 loan 54/55, liv. st. 25.000 Transvaal guaranteed 3 p. 0/0 loan, liv. st. 12.500 British Guiana 4 p. 0/0, liv. st. 12.500 Southern Nigeria 4 p. 0/0 représentant, aux cours d'achat, 4.421.056 fr. 05, et au cours du 31 décembre 1914, 4.126.385 fr. 45.

### 2° OPÉRATIONS D'ESCOMPTE, PRÊTS ET EFFETS À L'ENCAISSEMENT.

Les opérations de cette catégorie se sont élevées pendant l'exercice 1914 :

Succursale de Saïgon.....	73.192.052 <sup>f</sup> 70
Agence de Pnom-Penh.....	7.488.053 50
Agence de Battambang.....	2.301.609 75
Agence d'Haïphong.....	31.989.285 25
Agence d'Hanoi.....	10.857.429 30
Agence de Tourane.....	3.669.692 25
Succursale de Pondichéry.....	27.409.639 90
Succursale de Nouméa.....	11.671 571 01

Agence de Hong-Kong.....	64.940.398 50
Agence de Canton.....	9.690.485 95
Agence de Shanghai.....	31.763.704 »
Agence de Hankeou.....	32.270.474 99
Agence de Bangkok.....	4.489.848 80
Agence de Singapore.....	37.312.363 25
Succursale de Papeete.....	8.189.486 07
Agence de Tien-Tsin.....	70.183.328 95
Agence de Pékin.....	299.907 »
Succursale de Djibouti.....	11.328.438 69
Agence de Mongtzé.....	8.307.349 60

soit ensemble à..... 447.355.065 46

en diminution de 204.163.927 fr. 40 sur l'exercice précédent.

### Escomptes et effets à l'encaissement.

Saïgon.....	38.970.567 20
Pnom-Penh.....	4.645.502 80
Battambang.....	2.296 503 95
Haïphong.....	7.447.208 10
Hanoi.....	5.147.460 45
Tourane.....	3.148.797 30
Pondichéry.....	4.628.026 30
Nouméa.....	9.562.738 62
Hong-Kong.....	34.724.549 10
Canton.....	502.131 60
Shanghai.....	11.348.359 »
Hankéou.....	1.472.886 35
Bangkok.....	3.258.380 90
Singapore.....	28.728.277 65
Papeete.....	5.786.668 30
Tien-Tsin.....	4.396.560 »
Pékin.....	152.984 50
Djibouti.....	6.524.041 69
Mongtzé.....	3.338.623 85

176.080.267 66

en diminution de 116.758.230 fr. 71 sur l'exercice précédent.

### Avances diverses.

Saïgon.....	34.221.485 50
Pnom-Penh.....	2.842.550 70
Battambang.....	5.105 80
Haïphong.....	24.542.077 15
Hanoi.....	5.709.968 85
Tourane.....	520.894 95
Pondichéry.....	22.781.613 60
Nouméa.....	2.108.778 39
Hong-Kong.....	30.215.849 40
Canton.....	9.188.354 35
Shanghai.....	20.415.345 »
Hankéou.....	30.797.588 64
Bangkok.....	1.231.467 90
Singapore.....	8.584.085 60
Papeete.....	2.403.817 77
Tien-Tsin.....	65.786.768 95
Pékin.....	146.922 50
Djibouti.....	4.804.397 »
Mongtzé.....	4.968.725 75

271.274.797 80

en diminution de 87.405.696 fr. 69 sur l'exercice précédent.

Somme égale..... 447.355.065 46

### Taux des opérations.

Le taux des avances et escomptes a été de 6 à 12 p. 0/0, celui des prêts sur récoltes de 6 p. 0/0.

3<sup>e</sup> OPÉRATIONS DE CHANGE.

Ces opérations se sont élevées :

Saïgon.....	190.497.973	10
Pnom-Penh.....	11.894.743	35
Battambang.....	1.076.680	25
Haïphong.....	37.280.888	15
Hanoï.....	24.868.396	45
Tourane.....	7.400.753	90
Pondichéry.....	44.470.311	55
Nouméa.....	19.984.991	89
Hong-Kong.....	125.081.685	15
Canton.....	25.778.439	15
Shanghai.....	124.450.152	50
Hankéou.....	47.119.336	40
Bangkok.....	49.416.088	80
Singapore.....	194.310.318	30
Papeete.....	9.793.598	76
Tien-Tsin.....	66.392.317	30
Pékin.....	3.379.735	55
Djibouti.....	28.461.968	03
Mongtzé.....	34.321.428	45
soit à.....	<u>1.045.979.827</u>	<u>03</u>

en diminution de 402.789.944 fr. 41 sur l'exercice précédent et se décomposant ainsi :

<i>Succursale de Saïgon.</i>		
Émissions.....	85.732.451	45
Remises.....	104.765.541	65
<i>Agence de Pnom-Penh.</i>		
Émissions.....	9.104.446	85
Remises.....	2.790.296	50
<i>Agence de Battambang.</i>		
Émissions.....	538.955	40
Remises.....	537.724	85
<i>Succursale d'Haïphong</i>		
Émissions.....	19.739.833	65
Remises.....	17.541.054	50
<i>Agence d'Hanoï</i>		
Émissions.....	19.946.358	60
Remises.....	4.922.037	85
<i>Agence de Tourane.</i>		
Émissions.....	2.454.787	95
Remises.....	4.945.965	95
<i>Succursale de Pondichéry.</i>		
Émissions.....	21.624.828	65
Remises.....	22.845.482	90
<i>Succursale de Nouméa.</i>		
Émissions.....	9.226.928	13
Remises.....	10.758.063	76
<i>Agence de Hong-Kong.</i>		
Émissions.....	65.845.255	75
Remises.....	59.236.429	40
<i>Agence de Canton.</i>		
Émissions.....	6.556.668	90
Remises.....	19.221.770	25
<i>Agence de Shanghai.</i>		
Émissions.....	71.928.303	50
Remises.....	52.521.850	»

*Agence de Hankéou.*

Émissions.....	27.697.634	65
Remises.....	19.421.701	75

*Agence de Bangkok.*

Émissions.....	23.643.278	55
Remises.....	25.772.810	25

*Agence de Mongtzé.*

Émissions.....	25.871.057	65
Remises.....	8.450.370	89

*Agence de Singapore.*

Émissions.....	97.560.574	85
Remises.....	96.749.743	45

*Succursale de Papeete.*

Émissions.....	5.442.225	35
Remises.....	4.351.373	41

*Agence de Tien-Tsin.*

Émissions.....	28.202.608	10
Remises.....	38.189.709	20

*Agence de Pékin.*

Émissions.....	2.262.416	95
Remises.....	1.117.318	60

*Succursale de Djibouti.*

Émissions.....	14.851.054	18
Remises.....	13.610.913	85

Les opérations de remise se décomposent ainsi qu'il suit :

*Remises sur l'Europe.*

Saïgon.....	64.928.759 <sup>f</sup>	40
Pnom-Penh.....	39.550	»
Battambang.....	27.661	55
Haïphong.....	14.598.951	30
Hanoï.....	3.833.597	55
Tourane.....	2.629.652	45
Pondichéry.....	18.505.548	95
Nouméa.....	10.122.229	11
Hong-Kong.....	52.935.477	85
Canton.....	14.942.795	70
Shanghai.....	47.383.713	15
Hankéou.....	15.066.669	40
Bangkok.....	5.091.035	05
Singapore.....	68.331.588	80
Papeete.....	3.022.039	65
Tien-Tsin.....	31.036.902	85
Pékin.....	911.737	70
Djibouti.....	10.242.883	60
Mongtzé.....	2.686.664	35

366.337.458 41

*Remises sur diverses places.*

Saïgon.....	39.836.782	25
Pnom-Penh.....	2.750.746	50
Battambang.....	510.063	»
Haïphong.....	2.942.103	20
Hanoï.....	1.088.440	30
Tourane.....	2.316.313	50
Pondichéry.....	4.339.933	95
Nouméa.....	635.834	65
Hong-Kong.....	6.300.951	55
Canton.....	4.278.974	55
Shanghai.....	5.138.136	85
Hankéou.....	4.355.032	35
Bangkok.....	20.681.775	20

Singapore.....	28.418.154 65
Papeete.....	1.329.333 76
Tien-Tsin.....	7.152.806 35
Pékin.....	205.580 90
Djibouti.....	3.368.030 25
Mongtzé.....	5.763.706 45
	<u>141.412.700 51</u>
Total.....	<u>507.750.158 92</u>

en diminution de 239.082.281 fr. 87 sur l'exercice précédent.

Les émissions se décomposent ainsi qu'il suit:

*Émissions sur l'Europe.*

Saïgon.....	72.067.829 <sup>f</sup> 25
PnomPenh.....	697.955 60
Battambang.....	27.888 05
Haïphong.....	12.115.464 »
Hanoï.....	16.750.094 65
Tourane.....	705.560 20
Pondichéry.....	15.208.704 45
Nouméa.....	4.775.342 88
Hong-Kong.....	51.275.229 85
Canton.....	1.578.597 05
Shanghai.....	64.643.529 75
Hankéou.....	14.763.722 35
Bangkok.....	14.980.685 15
Singapore.....	60.514.537 45
Papeete.....	2.030.086 23
Tsien-Tsin.....	12.910.989 40
Pékin.....	1.127.984 30
Djibouti.....	11.237.318 57
Mongtzé.....	16.830.899 15
	<u>374.242.418<sup>f</sup> 33</u>

*Émissions sur diverses places.*

Saïgon.....	13.664.622 20
Pnom-Penh.....	8.406.491 25
Battambang.....	511.067 35
Haïphong.....	7.624.369 65
Hanoï.....	3.196.263 95
Tourane.....	1.749.227 75
Pondichéry.....	6.416.124 20
Nouméa.....	4.451.585 25
Hong-Kong.....	14.570.025 90
Canton.....	4.978.071 85
Shanghai.....	7.284.772 75
Hankéou.....	12.933.912 30
Bangkok.....	8.662.593 40
Singapore.....	37.046.037 40
Papeete.....	3.412.139 12
Tien-Tsin.....	15.291.618 70
Pékin.....	1.134.432 65
Djibouti.....	3.613.735 61
Mongtzé.....	9.040.158 50
	<u>163.987.249 78</u>
Total.....	<u>538.229.668 11</u>

en diminution de 163.707.662 fr. 54 sur l'exercice précédent.

Les remises ont fourni une somme de..... 507.750.158 92  
en contre-partie de..... 538.229.668 11  
d'émissions, soit un excédent d'émissions de..... 30.479.509 19

4° OPÉRATIONS DE DÉPÔT.

Les soldes créditeurs des dépôts étaient au 31 décembre 1914:

Saïgon, Pnom-Penh et Battambang.....	11.548.553 50
Haïphong, Hanoï et Tourane.....	10.710.975 45
Pondichéry.....	203.575 45

Nouméa.....	1.494.929 99
Hong-Kong et Canton.....	978.039 55
Shanghai et Hankéou.....	6.356.043 45
Bangkok.....	2.443.992 70
Singapore.....	1.422.695 25
Papeete.....	641 543 38
Tien-Tsin et Pékin.....	5.478.839 20
Djibouti.....	418.824 62
Mongtzé.....	3.241.028 35
	<u>44.939.041 04</u>

en diminution de 17.816.264 fr. 98 sur l'exercice précédent.

5° EFFETS EN SOUFFRANCE.

Les effets tombés en souffrance pendant l'année 1914 ont été immédiatement amortis.

6° MOUVEMENT DES CAISSES.

Existant au 31 décembre 1913:

Saïgon, Pnom-Penh et Battambang.....	32.815.343 59
Haïphong, Hanoï et Tourane.....	24.206.625 45
Pondichéry.....	1.194.107 95
Nouméa.....	1.820.402 79
Hong-Kong.....	3.492.746 90
Canton.....	616.473 65
Shanghai.....	11.281.949 »
Hankéou.....	1.701.302 90
Bangkok.....	961.156 45
Singapore.....	1.732.910 05
Papeete.....	1.574.299 70
Pékin.....	2.572.582 55
Tien-Tsin.....	1.703.929 75
Djibouti.....	1.801.774 10
Siège social.....	2.558.823 35
	<u>90.034.428 18</u>

Saïgon, Pnom-Penh et Battambang.....	335.493.876 25
Haïphong, Hanoï et Tourane.....	174.558.753 75
Pondichéry.....	31.318.604 65
Nouméa.....	33.972.396 64
Hong-Kong.....	142.292.465 35
Canton.....	25.271.611 90
Shanghai.....	439.739.537 55
Hankéou.....	137.861.071 50
Bangkok.....	73.690.852 25
Singapore.....	298.013.882 10
Papeete.....	15.064.301 12
Pékin.....	27.542.415 40
Tien-Tsin.....	415.534.711 60
Djibouti.....	15.366.915 71
Mongtzé.....	24.734.370 50
Siège social.....	351.827.838 94

2.542.415 40

Sorti pendant l'exercice:

Saïgon, Pnom-Penh et Battambang.....	332.185.048 54
Haïphong, Hanoï et Tourane.....	166.760.496 70
Pondichéry.....	31.711.499 65
Nouméa.....	33.058.821 85
Hong-Kong.....	144.124.816 20
Canton.....	25.672.737 10
Shanghai.....	438.974.027 90
Hankéou.....	137.447.520 65
Bangkok.....	73.991.126 85



# STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

## COMMUNE DE PAPEETE

(4500 habitants.)

Mois de Juillet 1916.

### NAISSANCES (24).

		SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAUX
Français.....	Européens.....	»	1	1
	Métis.....	4	3	7
	Indigènes.....	4	6	10
Etrangers.....	Anglais (métis).....	»	1	1
	Américains.....	»	»	»
	Asiatiques.....	4	1	5
	Autres nationalités.....	»	»	»
	Totaux.....	12	12	24

### DÉCÈS (10).

		SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAUX	
Français.....	Européens.....	de 15 à 50 ans.....	»	1	
		au-dessus de 50 ans.....	»	»	
	Métis.....	de 0 à 5 ans.....	»	2	2
		morts-nés.....	1	1	2
	Indigènes.....	de 0 à 5 ans.....	2	1	3
de 15 ans à 50 ans.....		»	1	1	
Indien.....	au-dessus de 50 ans.....	1	»	1	
Etrangers.....	Anglais.....	»	»	»	
	Américains.....	»	»	»	
	Asiatiques.....	»	»	»	
	Autres nationalités.....	»	»	»	
	Totaux.....	5	5	10	

### CAUSES DES DÉCÈS

Tuberculose.....	2
Affections intestinales.....	1
Sénilité.....	1
Divers.....	6

### MARIAGES (1)

M. Grand (Guillaume), Français, et M<sup>lle</sup> Adams (Cornélia), métis Anglaise.

### APERÇU NOSOLOGIQUE.

Manifestations rhumatismales et arthritiques nombreuses.  
Quelques cas bénins de rougeole.

**BANQUE DE L'INDO-CHINE****SUCCURSALE DE PAPEETE**

Capital: 48,000,000 fr.  
 Privilégiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,  
 16 mai 1900 et 3 avril 1901.

Situation au 31 juillet 1916.

**ACTIF**

Encaisse .....	1.735.891 <sup>85</sup>
Portefeuille et avances .....	2.106.602 <sup>92</sup>
Administration centrale et correspondants .....	2.229.991 <sup>37</sup>
Comptes d'ordre et divers....	644.352 <sup>56</sup>
	<b>6.716.838<sup>70</sup></b>

**PASSIF**

Emission de billets au porteur.....	4.677.725 <sup>8</sup>
Comptes courants et de dépôts.....	873.181 <sup>46</sup>
Comptes d'encaissement.....	221.601 <sup>78</sup>
Effets à payer.....	248 <sup>30</sup>
Comptes d'ordre et divers.....	944.082 <sup>16</sup>
	<b>6.716.838<sup>70</sup></b>

Papeete, le 31 juillet 1916.

Le Directeur,  
 J.-L. MOLLET.

**ANNONCES**

Etude de M<sup>e</sup> G. VINCENT, Notaire à Papeete.

**VENTE SUR LICITATION**

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> G. Vincent, notaire à Papeete, commis judiciairement à cet effet, aux termes du jugement ci-après énoncé, le **lundi 4 septembre 1916**, à 2 heures après-midi, de la terre "TETAUARU", sise au district d'Arue.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences, de M. Tuarii Hunter, propriétaire demeurant à Tahaa (Iles-Sous-le-Vent), agissant au nom, comme tuteur légal de MM. Tehoroitua, dit Viriamu Hunter, et Idy Hunter, ses deux enfants naturels reconnus.

En exécution d'un jugement du Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete du 28 novembre 1915, qui a commis ledit M<sup>e</sup> Vincent, pour procéder à la vente et a fixé la mise à prix de la parcelle de terre ci-après désignée,

Et en présence ou après appel de M. Terii a Piu, charpentier demeurant à Tahaa, actuellement en résidence à Papeete,

Pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs sus-nommés, nommé à cette fonction qu'il a accepté aux termes d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence du magistrat faisant fonction de Juge de paix à Papeete le 18 octobre 1915, laquelle délibération a fixé la valeur approximative de l'immeuble à vendre.

Il sera procédé à la réception des enchères sur l'immeuble ci-après désigné :

**Désignation.**

Une terre connue sous le nom de "TETAUARU", sise au district d'Arue, s'étendant depuis la terre Tiaipo Hivaa a Huriaau jusqu'à celle de Meari a Tariirii a Vehiatua, sur une largeur de 54 mètres environ et depuis la terre de Peau Pau jusqu'à la mer, sur une longueur de 720 mètres environ.

Mise à prix, mille sept cent cinquante francs, ci..... 1.750 fr.

Pour connaître les charges et conditions de la vente et l'origine de la propriété, s'adresser audit M<sup>e</sup> Vincent, notaire rédacteur du cahier des charges.

**AU SECOURS DES ENFANTS SERBES****Notre Mission en Albanie**

Janvier 1916

Un volume in-octavo avec 20 illustrations photographiques.

Vendu au profit de l'Association Nationale des Orphelins de la Guerre.

Prix : 2 Francs.

POUR LES LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES :

1 fr. 25 par cinq exemplaires

Pour les Commandes, s'adresser à Paris, Permanence Centrale, 40, Quai d'Orléans; Etretat (Seine-Intérieure); Nice, 15 boul. Victor-Hugo; Orléans, 21, rue Bannier.

**AVIS**

Pendant l'incendie de la brasserie VER NAUDON-STERGIOS, il a été perdu au déménagement de la maison J. Fougereuse rue des Beaux-Arts, une montre et chaîne en or montée d'un chicot, un petit cochon en or et une insigne 75 en métal blanc.

Une récompense sera donnée à la personne qui rapportera ces objets.

**Parau Faaité.**

Ua mo'e a'enei i roto i te taimé i tietie hia'i te tauhaa no te utuafare o J. Fougereuse i te aroa o Beaux-Arts, a ura'i i te auahi te fare hamani raa pia a VER-NAUDON-STERGIOS, hoe uati e te fifi piru mai te haamau hia i nia iho te hoe poe-pârau e te hoe puaa iti piru atoa e mai te tapao hia hoi i te numera 75 metala uouo.

E horo hia 'tu te haamauruuru raa mai-tai na te taata o te faahoi mai i taua mau tauhaa raa.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

**TABLE ALPHABÉTIQUE**

des actes en vigueur dans la Colonie,  
 dressée par M. HEIMBURGER, Magistrat.

Prix : 15 francs.